



Marché de services

Marché MAPA

Maître de l'ouvrage :

Syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Intitulé de l'opération :

ETUDE ORGANISATION TOURISME - PATRIMOINE

- Cahier des charges -

Index

Préambule	2
Contexte	4
Problématique et Objet de l'étude	5
Missions du bureau d'étude	6
Suivi de la mission	6
Mode de réalisation	7
Organisation de la consultation	8
Annexe 1 : Liste des documents à disposition	9
Annexe 2 : Règlement de la consultation	10

Préambule

Situé au nord du Département de l'Isère, notre territoire comprend 46 communes appartenant à 3 communautés de communes et une commune isolée (43 communes adhérentes au CDRA sont concernées par l'étude).

Le syndicat mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné regroupe l'ensemble de ces collectivités. Il porte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) depuis 2001 et le Contrat de Développement Rhône Alpes CDRA depuis 2006.

Ce CDRA devra permettre de mettre en place un programme d'actions permettant la concrétisation et l'accompagnement de la volonté politique exprimée dans le SCOT approuvé le 13 décembre 2007.

La prise en compte du tourisme et du patrimoine comme facteur de développement local par les collectivités est ancienne.

La question de l'organisation de ces deux compétences sur le territoire se pose aujourd'hui.

DECOUPAGE ADMINISTRATIF DU PERIMETRE CDRA

Communauté de communes Du Pays des Couleurs	Communauté de communes de l'Isle Crémieu
ARANDON	ANNOISIN CHATELANS
BOUVESSE QUIRIEU	CHAMAGNIEU
BRANGUES	CHOZEAU
CHARETTE	CREMIEU
COURTENAY	DIZIMIEU
CREYS-MEPIEU	FRONTONAS
LE BOUCHAGE	HIERES SUR AMBY
LES AVENIERES	LA BALME LES GROTTES
MONTALIEU-VERCIEU	LEYRIEU
MORESTEL	MORAS
PARMILIEU	OPTEVOS
PASSINS	PANOSSAS
PORCIEU AMBLAGNIEU	SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR
ST VICTOR DE MORESTEL	SAINT ROMAIN DE JALIONAS
ST SORLIN DE MORESTEL	SICCIEU ST JULIEN ET CARIZIEU
SERMERIEU	SOLEYMIEU
VASSELIN	VERNA
VEYRINS-THUELLIN	VERTRIEU
VEZERONCE CURTIN	VEYSSILIEU
	VILLEMOIRIEU
	Communes isolées (agglomération pontoise)
	CHAVANOZ
	JANNEYRIAS
	PONT DE CHERUY
	TIGNIEU JAMEYZIEU

Soit un total de 43 communes sur 3 cantons

NB : Le territoire d'étude devra prendre en considération les 2 communautés de communes

+ Portes Dauphinoises (Charvieu-Chavagneux, Anthon et Villette d'Anthon)

+ Balmes Dauphinoises (Saint Chef, Trept, Vénérieu, Saint Hilaire de Brens, Montcarra, St Marcel Bel Accueil, Vignieu, Salagnon) sur lesquelles le GOTSI est intervenu depuis 2000.

CONTEXTE

Même si le territoire du CDRA de "la Boucle du Rhône en Dauphiné" ne possède pas encore une identité très affirmée, il bénéficie d'une offre touristique et patrimoniale riche et variée (Cité médiévale de Crémieu, Cité de peintres de Morestel, Grottes la Balme, Parc de Larina, Vallée Bleue sans oublier le Parc Walibi).

Près de 4000 lits marchands permettent d'accueillir une clientèle touristique de proximité, la fréquentation du territoire restant cependant majoritairement excursionniste.

Depuis près de 20 ans les collectivités du territoire se sont données les moyens d'une politique de développement touristique et patrimoniale.

Des procédures et projets divers ont été initiés avec le soutien de l'Etat, de la Région et du Département.

Des actions transversales ont ainsi été mises en place en matière de :

- Valorisation de l'offre
- Promotion, communication
- Animation,
- Accompagnement projet
- ... etc

Historique succinct des procédures Tourisme/Patrimoine sur le territoire

1989-1995 Pays d'Art et d'Histoire de l'Isle Crémieu

MO : SIVU pour le développement touristique et culturel de l'Isle Crémieu (6 communes : Crémieu, Morestel, Saint Chef, Hières sur Amby, La Balme les Grottes, Annoisin Châtelans)

AMO : Maison du patrimoine de l'Isle Crémieu

Participation financière annuelle : 3 750 € par commune

1996-1999 Contrat de développement touristique du Nord Isère

MO : Comité d'expansion

Elargissement du territoire à 46 communes (suite à demande la Région)

Budget : 5 M €

Participation financière annuelle : 0.75 €/hab

2000 : Création du GOTSI en vue de la préparation du CDRA

2001-2006 CDRA Boucle du Rhône en Dauphiné

MO : Regroupement d'EPCI (comité de pilotage)

AMO : Comité d'expansion/GOTSI (volet Tourisme)

Budget : 4 M €

Participation financière annuelle : 0.50 €/hab

2008-2013 CDRA II

MO : SYMBORD

AMO ?

Budget prévu (7 actions) : 3 M €

Participation financière annuelle : 0.50 €/hab

Depuis 2000, les collectivités locales ont confié à un groupement d'office de tourisme et syndicat d'initiative (GOTSI), créé pour l'occasion, le soin de mener la politique d'animation et de communication touristique. Un animateur a été embauché en 2000 pour animer le volet Tourisme du 1^{er} CDRA et mettre en réseau les acteurs.

NB : Le GOTSI a passé une convention avec la communauté de communes des Balmes Dauphinoises pour intervenir sur leurs 8 communes.

Pour le futur CDRA (contrat final prévu à la signature en novembre 2008), 7 fiches actions sont envisagées autour de 3 objectifs :

- Objectif 5 - Positionner le territoire autour d'une offre randonnée complète
- Objectif 13 - Aménager l'offre touristique et patrimoniale pour capter des clientèles spécifiques
- Objectif 14 - Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire

PROBLEMATIQUE

Voici quelques éléments de la problématique de l'étude :

- Une trop faible implication des élus dans le GOTSI (peu de présence aux AG/CA, peu d'informations sur ses actions...)
- Une trop faible implication des prestataires privés (hébergeurs, sites...)
- Une volonté politique de se réappropriier les actions transversales de développement sur le territoire
- Une volonté d'associer l'ensemble des acteurs locaux (publics et privés)
- Une volonté d'optimiser et d'améliorer la "gouvernance" touristique
- Une volonté de la commission CDRA Tourisme et Patrimoine de prendre en considération spécifiquement la thématique Patrimoine
- L'opportunité d'une réorganisation avant le lancement du CDRA II
- Une interrogation sur la pertinence du GOTSI à mener la politique touristique locale dans le futur CDRA

Et quelques questions :

- Quel projet touristique et patrimonial pour le territoire ? Qu'ont envie de faire ensemble les acteurs ?
- Comment organise-t-on le développement et la promotion touristique sur le territoire ?
- Quelle est l'échelle d'intervention la plus pertinente pour le territoire ?
- Le GOTSI est-il le bon outil ? Comment optimiser la gouvernance à l'échelle du périmètre étudié ?
- Quelle structure juridique, fonctionnelle, opérationnelle pour une éventuelle nouvelle organisation et quelles articulations avec le SYMBORD, les EPCI, les OTSI ? selon quelles modalités financières ?

OBJET DE L'ETUDE

Les élus du syndicat mixte souhaitent, dans le cadre du lancement du prochain Contrat de Développement Rhône-Alpes (**CDRA**), associer l'ensemble des acteurs du territoire pour réfléchir ensemble à la meilleure **organisation** dans les deux domaines **Tourisme et Patrimoine**.

L'étude sera menée à l'échelle des 43 communes adhérentes au CDRA. Néanmoins, le bureau d'études devra prendre en compte l'historique et le partenariat avec les 2 territoires voisins: Porte Dauphinoise Lyon Satolas et Balmes Dauphinoises.

Elle devra être un véritable outil **d'aide à la décision** pour les élus leur permettant d'identifier et de choisir les modalités de **gouvernance** ad hoc pour optimiser la mise en œuvre de sa politique touristique.

Il est attendu que cette étude courte établisse **un diagnostic rapide du territoire**, qui prendra en compte le **fonctionnement et l'organisation actuelle**. Sur cette base, il sera demandé au cabinet de formuler, avec l'appui des différents acteurs concernés, les grandes lignes d'un **projet commun** en le déclinant de manière très opérationnelle en termes d'animation, de mise en œuvre et de suivi. Le travail du cabinet s'attachera à proposer un outil simple d'**appropriation** du projet.

MISSIONS DU BUREAU D'ETUDE

L'étude se fera en trois phases. Chaque phase fera l'objet d'une validation en comité de pilotage avec présentation par le bureau d'études.

► Phase 1 – Diagnostic rapide du territoire

En s'appuyant notamment sur les nombreuses études préalablement réalisées, le bureau d'études réalisera un diagnostic rapide du territoire sur l'offre et la demande touristique et patrimoniale. De plus, il identifiera les caractéristiques, atouts, faiblesses de l'organisation touristique actuelle.

En s'appuyant sur les résultats tangibles, mais aussi sur le ressenti des partenaires, le bureau d'études devra dresser un tableau objectif du système mis en place jusqu'à aujourd'hui.

Ce travail constituera la base de travail pour la définition d'un projet touristique commun.

► Phase 2 - Définition d'un projet commun

En s'appuyant, d'une part sur le projet de territoire identifié pour le CDRA, mais aussi sur les volontés et besoins des différents acteurs locaux, le bureau d'études identifiera les priorités et les sujets sur lesquels l'ensemble du territoire souhaite une action commune à l'échelle de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

L'échelle de territoire la plus pertinente devra être identifiée pour œuvrer sur les 2 thématiques de l'étude.

► Phase 3 - Propositions d'organisation optimisée

Au vu des diagnostics et du projet commun, il conviendra de proposer, le cas échéant

- une nouvelle organisation touristique (gouvernance) territoriale sur les deux thématiques Tourisme et Patrimoine
- des pistes d'améliorations de l'organisation

en précisant les délégations nécessaires et les relations contractuelles entre les acteurs.

De plus, il conviendra de faciliter l'**appropriation du projet par les acteurs** (publics, privés et associatifs) afin que la solution choisie par le territoire soit pérenne.

Le bureau d'études devra proposer des outils pour faciliter cette appropriation.

Résultats attendus

L'étude devra apporter, sous forme de scénarios, les différentes hypothèses sur l'organisation des missions Développement touristique et Valorisation patrimoniale sur la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Elle devra répondre de manière opérationnelle aux répartitions des rôles de chacun des acteurs et partenaires

Elle précisera les conditions économique, technique, financière et juridique à mettre en place. Elle apportera les outils juridiques précis.

NB : Points de vigilance

- Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études **devra proposer une démarche participative** ouverte à l'ensemble des acteurs du tourisme et du patrimoine. Les avis formulés devront être basés sur un échantillon représentatif du territoire.
- Les deux thématiques **Tourisme et Patrimoine** ayant des particularités propres, elles devront être prises en compte de manière spécifique. Les solutions proposées pourront soit être envisagées en associant les 2 thèmes ou bien en les gérant indépendamment.

SUIVI DE LA MISSION

La mission d'étude se déroulera sous l'égide d'un comité de pilotage émanant du syndicat mixte.

Ce **Comité de Pilotage** sera composé d'Elus et de représentants des acteurs locaux associés. Il sera chargé de la coordination, du contrôle du déroulement et de la validation de chaque phase de l'étude.

Un **groupe de suivi technique**, composé des référents techniques de l'étude représentant chacune des collectivités associés, encadrera également l'étude.

MODE DE REALISATION

1- Aspects méthodologiques

Le travail d'analyse des données quantitatives du territoire devra être complété par une approche qualitative de terrain qui s'appuiera sur les attentes et les projets des acteurs locaux.

Il est donc vivement souhaité que des ateliers de travail territoriaux soient organisés et animés à une échelle de proximité avec les représentants élus des collectivités et des professionnels.

Le déroulement de l'étude sera suivi par un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens et de représentants des acteurs qui seront associés à l'élaboration des propositions. A l'issue de chaque phase, une présentation sera faite de l'état d'avancement de l'étude.

Le comité de pilotage validera les rapports intermédiaires correspondant aux différentes étapes de l'étude et les propositions d'orientations.

2- Délais de réalisation

Le démarrage de l'étude est fixé à début octobre 2008.

Le rendu du document final est fixé au 31 décembre 2008.

Le bureau d'étude viendra présenter à l'ensemble des partenaires les résultats finaux de ces travaux.

3- Documents finaux

Le prestataire devra être en mesure de fournir sous format papier et numérique :

- Un rapport à chaque phase
- Un document de synthèse ayant vocation à être diffusé auprès des décideurs publics et privés
- Un document de large communication présentant en un maximum de quatre pages le bilan et les conclusions de l'étude. (cf. phase 3)

4- Financement

Le prestataire devra détailler le coût de l'étude par phase.

Le paiement de l'étude interviendra à l'issue de chaque phase validée par le comité de pilotage.

En cas de retard dans l'exécution de l'ensemble ou d'une tranche du marché pour laquelle un délai d'exécution partiel ou une date limite a été fixé, il sera appliqué, une pénalité forfaitaire de :

- Pour les réunions : 50€ par réunion non effectuée ou en cas d'absence du candidat à ces réunions.
- Pour les rendus de phase : 100€ par jour de retard par rapport au calendrier proposé.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1- Contenu de la candidature

X	La lettre de candidature DC4
X	La déclaration du candidat DC5
	Etat annuel des certificats reçus DC7
X	Attestations d'assurances – Responsabilité civile et décennale
X	Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
X	Présentation d'une liste des principales études similaires effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
X	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
X	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du Marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
X	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du Marché.

Mode de sélection des candidatures

Les candidats seront jugés sur examen des dossiers de candidature ainsi que sur l'expérience et la technicité acquises sur des missions similaires.

2- Contenu de l'offre

Dans son offre, le candidat devra présenter au minimum :

- L'acte d'engagement** dûment rempli par le candidat ;
- Une note méthodologique** par le candidat comprenant :
 - un **plan de travail** détaillé indiquant la démarche et la méthodologie proposée pour chacune des phases, la durée consacrée à chacune des étapes et le niveau de qualification des intervenants qui en seront chargés ;
 - une **présentation des méthodes** d'investigation que le candidat envisage d'utiliser et des propositions concernant les différentes phases ;
- une **présentation des personnes** à qui le candidat prévoit de confier la conduite de l'étude : curriculum vitae, domaines de compétence, répartition des tâches ; **références** sur des études similaires ;
- une présentation détaillée du **budget** de l'intervention, précisant par phase le nombre de journées et les prix de journée selon la qualification des intervenants ;
- un **échancier de réalisation**.

Mode de sélection des offres

Les offres seront jugées selon les critères suivants:

- La qualité de la méthode pédagogique et d'animation mise en œuvre et le respect des délais : 55%
- Le coût de l'étude : 45%

Une audition sera organisée après ouverture de la 2^{ème} enveloppe et du classement des offres en fonction des critères de jugements des offres. Seront convoqués les trois premiers candidats du classement effectué.

Cette audition servira de négociation et portera sur les composantes de l'offre :

- note méthodologique et délais,
- coûts

Le candidat devra proposer ou confirmer son offre définitive par écrit, le jour de l'audition ou 1 jour après maximum. L'audition aura lieu dans la deuxième quinzaine de septembre.

Montant de l'étude

Le budget prévu de l'étude est compris entre 15 000 et 20 000 euros TTC.

ANNEXE 1 – LISTE DES DOCUMENTS A DISPOSITION

- Documents du SCOT approuvé – 2007
- Charte de développement durable et contrat final CDRA – 2008
- Plan de marketing et communication touristique – 2003
- Etudes clientèle touristique - 2001
- Statuts du GOTSI
- Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs – 2008
- Rapport Tourisme en Rhône Alpes - 2007

ANNEXE 2 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Les coordonnées suivantes sont à utiliser pour le retrait des dossiers de candidature, les demandes de renseignements complémentaires et les offres déposées

SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE

1 parc d'activités du Buisson Rond 38460 VILLEMORIEU

Tél 04.37.06.13.26

Fax 04.74.96.35.90

Courriel : contact@symbord.fr

Site Internet : www.symbord.fr

L'objet du Marché porte sur une mission d'étude et d'assistance pour l'organisation de la compétence Tourisme et Patrimoine.

Le Bureau d'Etudes sera chargé de réaliser un diagnostic de l'organisation du territoire et d'établir des propositions d'organisation.

La consultation s'effectuera sur la base d'une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Selon l'article 51 du Code des Marchés Publics, les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le Marché.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du Marché.

Dans les deux formes de groupements, l'un des opérateurs économiques membres du groupement désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Syndicat Mixte la Boucle du Rhône en Dauphiné et coordonne les prestations des membres du groupement.

Selon l'article 51 VI du Code des Marchés Publics, chaque candidat ne pourra remettre qu'une seule offre en agissant soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement.

Le présent Marché est conclu à compter de la date de notification et jusqu'à la réalisation complète de la mission.

DOSSIER DE CONSULTATION

Sont remis en un seul exemplaire dans le dossier de consultation :

- l'acte d'engagement
- le cahier des charges

Selon l'article 57 du Code des Marchés Publics, des renseignements complémentaires pourront être communiqués aux candidats par le syndicat mixte au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Ces renseignements complémentaires seront diffusés :

- soit à la suite d'une demande d'un candidat formulée par écrit à l'adresse ci-dessus

Toutefois, les demandes de renseignements complémentaires devront intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

- soit à la suite d'une modification de détail ou d'une précision apportée au dossier de consultation du syndicat mixte.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Renseignements techniques : Vincent CLEUX
au 04.37.06.13.26

Renseignements administratifs : Nathalie BARRILLOT
contact@symbord.fr

Le dossier de consultation est remis gratuitement en un exemplaire aux candidats.

Les dossiers peuvent être

- soit retirés ou envoyés par courrier aux candidats qui en font la demande écrite, à l'adresse ci-dessus
- soit téléchargés sur le site internet du Syndicat mixte la boucle du Rhône en Dauphiné : www.symbord.fr
rubrique CDRA – Etude Tourisme-Patrimoine

Les offres et tous les documents relatifs à la présente consultation seront obligatoirement rédigés en français.

L'offre pourra être transmise sous pli cacheté contenant **2 enveloppes** :

- la première enveloppe intérieure sera cachetée et contiendra les justifications à produire par le candidat. Elle portera les mentions suivantes :

Offre pour : Etude Organisation Tourisme Patrimoine

« **Première enveloppe intérieure (pièces relatives à la candidature)** »

Candidat :

☛ la **seconde enveloppe intérieure** sera cachetée et contiendra l'offre. Elle portera les mentions suivantes :

Offre pour : Etude Organisation Tourisme Patrimoine « Seconde enveloppe intérieure (pièces relatives à l'offre) » Candidat :

L'**enveloppe extérieure** portera l'adresse et mentions suivantes :

Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné 1 parc d'activités du Buisson Rond 38460 VILLEMORIEU Offre pour : Etude Organisation Tourisme - Patrimoine « NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessous.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Rappel - Les offres sont à remettre à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
SYNDICAT MIXTE DE LA BOUCLE DU RHONE
1 parc d'activités du buisson rond
38460 VILLEMORIEU

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi 9h – 12h / 14h – 18h
Vendredi 9h – 12h / 14h – 17h

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, la réception par voie électronique n'est pas autorisée.

Les plis doivent parvenir à la personne publique avant la date et l'heure limites suivantes, faute de quoi, les plis ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leurs auteurs.

Date limite 10 septembre 2008	Heure limite 12h00
---	------------------------------